



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/BUR/39/3
15 juin 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs

Paphos, Chypre, 16-17 juillet 1991

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES
MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU BUREAU
DES PARTIES CONTRACTANTES**

IntroductionA. Activités

1. Gestion du programme et coordination du Plan d'action pour la Méditerranée:
 - a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
 - b) Coordination du programme
 - c) Composante juridique
2. Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions
3. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée
4. Prévention et lutte contre la pollution par les navires:
 - a) Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
 - b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)
 - c) Installations portuaires de réception des eaux de ballast et autres résidus huileux en Méditerranée
5. Protection du patrimoine méditerranéen commun:
 - a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée
 - b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
 - c) Préservation des sites historiques
6. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne:
 - a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement
Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)
 - b) Planification et gestion du littoral
Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)
 - c) Programme d'aménagement de zones côtières (CAMP)

7. Information

B. Questions financièresC. Question administrativesAnnexes:

- Annexe I : Calendrier, au 1er juin 1991, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- Annexe II : Position, au 1er juin 1991, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- Annexe III: Position, au 30 avril 1991, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Introduction

1. Le présent rapport expose succinctement les activités qui ont été menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (Bruxelles, 9-10 avril 1991). Il porte sur la période allant du 1er avril au 15 juin 1991.

A. Activités

(1) Gestion du programme et coordination du Plan d'action pour la Méditerranée:

(a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

2. La réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique du PAM s'est tenue à Athènes du 6 au 10 mai 1991. La réunion a soigneusement examiné et approuvé le programme et le budget pour l'exercice biennal 1992-1993, sous réserve de l'étude demandée sur l'incidence effective des taux d'inflation et de la variation des cours de change (UNEP(OCA)/MED WG.25/5).

3. Les préparatifs de la prochaine Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) sont en cours. Un projet d'accord entre le PNUE et le pays hôte (Egypte) est actuellement en négociation avec les autorités égyptiennes. La documentation de la réunion est en préparation.

4. Le calendrier, au 1er juin 1991, des réunions organisées dans le cadre du PAM figure à l'annexe I au présent rapport.

(b) Coordination du programme

5. Au cours de la réunion conjointe des deux Comités techniques (Athènes, 6-10 mai 1991), le représentant de la Turquie a informé la réunion que les quatre Etats riverains de la mer Noire avaient élaboré le projet d'une Convention et de trois protocoles qui étaient analogues à ceux qui s'appliquaient à la Méditerranée. Il était envisagé que ces instruments soient signés au nom des Etats concernés, à Bucarest le 27 mai 1991. Les arrangements visant une coopération entre les Etats riverains de la mer Noire et les pays méditerranéens étaient actuellement à l'étude dans le cadre du programme du PNUE pour les mers régionales (CAP/OZC). La réunion a invité le représentant de la Turquie à fournir les informations pertinentes sur la mer Noire à la réunion des Parties contractantes. Les délégués ont également demandé que le texte de la Convention et les documents relatifs soient distribués en temps opportun.

6. Lors de sa dernière réunion, le Bureau a reconnu l'importance qu'il y avait à poursuivre les contacts amorcés avec les pays de la mer Noire en vue de nouer des relations de coopération avec le PAM et il a demandé au Secrétariat d'explorer la possibilité d'inviter les pays de la mer Noire à participer - le cas échéant - en qualité d'observateurs à la prochaine réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991). Suite à la deuxième demande du Secrétariat, seules deux Parties contractantes avaient répondu (CEE et Maroc). Ainsi qu'en avait décidé le Bureau, à défaut d'une réponse dans les deux mois à compter de l'envoi de la lettre, le Secrétariat considérerait que la Partie

contractante en question était d'accord avec la proposition. Par conséquent, le Secrétariat, avec l'approbation du Bureau, invitera maintenant les pays de la mer Noire (Bulgarie, Roumanie, Turquie et U.R.S.S.) à prendre part en qualité d'observateurs à la prochaine réunion des Parties contractantes.

7. La réunion conjointe des deux Comités a été informée des consultations avec la CEE concernant le programme de mise en oeuvre de la Charte de Nicosie. La réunion a invité le Secrétariat à intensifier la coordination avec la CEE quant à la mise en oeuvre des actions et mesures envisagées dans la Charte.

8. S'agissant de l'"Initiative de l'Adriatique", la réunion conjointe a été informée par la Grèce et la CEE que le projet de texte du document sur les objectifs et modalités de la coopération étaient encore en cours d'examen par les gouvernements concernés et les Communautés européennes.

9. Lors de sa dernière réunion (Bruxelles, avril 1991), le Bureau a examiné et modifié le rapport méditerranéen pour la Conférence sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992. Il a demandé au Secrétariat de le transmettre au secrétariat de la CNUED. Le rapport (UNEP/BUR/38/6) a été transmis au Siège du PNUE le 26 avril 1991, pour transmission au Secrétaire général de la CNUED.

10. En ce qui concerne les préparatifs de la conférence CNUED, la France a annoncé que, à l'initiative du président de la République française, une réunion des ONG du monde entier serait accueillie à Paris du 17 au 21 décembre 1991 en vue de définir une position de principe des ONG dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992.

11. En outre, le Bureau européen de l'environnement (BEE) organisera, en collaboration avec le PNUE, les organisations compétentes des Nations Unies et la CEE, une réunion des ONG méditerranéennes qui se tiendra à Athènes en novembre 1991. Cette réunion aura pour objectifs de préparer un apport méditerranéen à la réunion de Paris de 1991 et à la Conférence du Brésil de 1992, et de circonscrire des domaines pour les projets conjoints des ONG méditerranéennes.

12. Le Fonds mondial pour la protection de l'environnement (Global Environment Facility, GEF) a été créé par les représentants d'un groupe de pays industrialisés et en développement, à Paris en novembre 1990. Il s'agit d'un programme pilote d'une durée de trois ans accordant des subventions et des prêts à faible intérêt aux pays en développement afin de les aider à mener des programmes visant à alléger les pressions sur les écosystèmes mondiaux. Il constitue une coentreprise entre des gouvernements nationaux, la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE. Le Secrétariat présente au Bureau une brève note d'information à ce sujet aux fins d'examen (UNEP/BUR/39/Inf.4). Le but est d'encourager les pays en développement à soumettre à ce fonds prometteur des demandes de projets liés au PAM.

13. Une réunion entre des représentants de la Banque mondiale (M. A. Seth, M. H. Tuluy, M. S. Margetis), le directeur du CAP/OZC (M. P. Schroeder) et le chargé d'affaires A.I. de l'Unité de coordination (M. L. Jeftic) s'est tenue le 17 juin 1991 à l'Unité de coordination. M. Jeftic a mis les participants au courant des développements du Plan d'action pour la Méditerranée et des projets de coopération existant

entre les Banque mondiale/Banque européenne d'investissement et le PAM. Après l'examen des projets de coopération existants et des projets des BM/BEI, des sujets possible de coopération future ont été abordés.

14. En ce qui concerne la proposition italienne de créer à Venise un Centre ou Institut d'études méditerranéennes dans le cadre du PAM, et conformément à la demande de la dernière réunion du Bureau (paragraphe 22 du rapport), le Coordonnateur s'est rendu à Rome, au ministère des Affaires étrangères, afin de clarifier les fonctions, le financement et les modalités d'exploitation du Centre proposé. Une entrevue avec le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères a confirmé la volonté politique d'aller aussi vite que possible. La partie italienne a entrepris de rédiger les instruments juridiques, et le Coordonnateur a fourni un projet de programme de travail assorti d'un budget.

15. Le Coordonnateur a pris part à la Conférence internationale sur les océans, le climat et l'homme (Turin, Italie, 15-17 avril 1991). La réunion était organisée par la Fondazione San Paolo sur le modèle de la Conférence sur l'atmosphère de 1989. Y ont participé des représentants de haut niveau, notamment le ministre italien de l'Environnement. Deux journées ont été consacrées aux présentations de l'état actuel des connaissances en matière d'études climatologiques et océanographiques, et la troisième journée à la Méditerranée en tant que domaine de convergence de l'action des gouvernements et de la recherche scientifique. Plusieurs programmes sur l'océanographie physique et la modélisation ont été présentés. Le Coordonnateur a présenté le programme du PNUÉ et les études de cas de la Méditerranée.

16. En reconnaissant la portée des technologies nouvelles de télédétection, la réunion conjointe a souligné l'importance croissante que prennent, dans le domaine de la surveillance et de la gestion des ressources naturelles, ces techniques fondées sur la télédétection par satellite et l'opportunité qu'il y a à encourager et appuyer toute initiative appropriée visant à appliquer dans la région méditerranéenne ce système avancé d'acquisition d'informations territoriales.

17. M. P. Schroeder, directeur du CAP/OZC, s'est rendu à l'Unité MED (17-19 juin 1991) où il a été informé du programme et a eu des entretiens avec chacun des fonctionnaires et experts de l'Unité.

(c) Composante juridique

18. Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau, la troisième réunion d'experts sur le protocole offshore se tiendra au Caire (Egypte) les 4 et 5 octobre 1991 en vue d'examiner les annexes et les questions encore en suspens et de faciliter ainsi une décision lors de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991).

19. Au cours de la réunion conjointe des deux Comités techniques (Athènes, mai 1991), le Coordonnateur a informé la réunion qu'aucune réponse n'avait été reçue des Parties contractantes au questionnaire adressé par le Secrétariat sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux. La représentante de Greenpeace a offert d'aider le Secrétariat dans la préparation d'un projet de mesures légales à soumettre aux Parties contractantes. Le représentant de la Turquie a proposé, et la réunion a approuvé, que soit préparé par un consultant un document consacré aux "stratégies de prévention des mouvements transfrontières de déchets dangereux dans la région méditerranéenne".

La réunion a autorisé le Secrétariat à examiner et mettre au point des propositions de mesures légales sur le contrôle du transport de déchets dangereux en Méditerranée sur la base des conventions internationales existant à ce sujet. Le Secrétariat se propose de coopérer avec Greenpeace et le Siège du PNUE pour préparer un document juridique de cette nature en vue de le soumettre à la réunion des Parties contractantes au Caire en octobre 1991.

20. Lors de la réunion conjointe des deux Comités, les représentants de la France et de la Tunisie ont annoncé qu'une réunion des pays francophones s'était tenue à Tunis du 19 au 23 avril 1991 et avait adopté la "Déclaration de Tunis" dont l'objectif était de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement.

21. Le Coordonnateur a représenté le PNUE au Séminaire scientifique international sur la Cour internationale pour l'environnement (Florence, 10-12 mai 1991). Ce séminaire avait pour objectif la création et le fonctionnement régulier d'une juridiction internationale pour l'environnement. La réunion a recommandé, comme première étape en vue de la création d'une juridiction internationale, la constitution d'une commission indépendante habilitée à recevoir des requêtes des Etats, des particuliers et des ONG, à étudier ces requêtes et à adresser des recommandations à l'Etat concerné sur la base de son évaluation. Le Coordonnateur a rappelé la position du PNUE, à savoir que l'on devrait recourir à la Cour internationale de justice et il a brièvement exposé le cas de la Méditerranée où un certain nombre d'engagements internationaux précis existent et nécessitent d'être appliqués.

22. S'agissant de la ratification de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, aucun développement n'est intervenu pendant la période considérée. La position, au 1er juin 1991, des signataires et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe II au présent rapport.

(2) Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions

23. Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique a été ratifié par la Yougoslavie le 16 avril 1990, par l'Albanie le 30 mai 1990 et par Israël le 21 février 1991, ce qui porte à dix-sept le nombre total de Parties contractantes ayant ratifié, approuvé le Protocole, ou y ayant adhéré.

24. Aucune réponse n'a été reçue des Parties contractantes à une lettre adressée en juillet 1990 par l'Unité MED à tous les Coordonnateurs nationaux du MED POL pour leur demander des renseignements sur l'application de la législation existante ou sur la nouvelle législation se rapportant aux critères de qualité du milieu adoptés par les Parties contractantes depuis 1985. La lettre était accompagné du No. 38 de la Série des rapports techniques du PAM, en quatre langues, avec les huit critères de qualité du milieu adoptés depuis 1985. Le Secrétariat continue toujours à offrir son aide aux Parties contractantes qui la solliciteraient en vue de l'application des critères de qualité du milieu ou des normes d'émission adoptés.

Application des activités du plan de travail relatif au
Protocole tellurique

25. La réunion conjointe a recommandé à la réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) pour approbation finale, les quatre évaluations ci-après de l'état de la pollution de la mer Méditerranée avec les mesures proposées correspondantes:

- Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées
- Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension, et mesures proposées
- Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives et mesures proposées
- Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les micro-organismes pathogènes et mesures proposées.

26. L'avant-projet du document sur l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes/mutagènes/térogènes a été achevé comme prévu à la fin de 1990. Cependant, pour des raisons indépendantes de la volonté des intéressés, il n'a pas été possible de procéder à l'examen et à la finalisation de cette version préliminaire en février 1991, ainsi qu'il était prévu à l'origine. La version a été examinée à la réunion consultative à Athènes (5-7 juin 1991) qui a tenu compte des travaux récents du GESAMP à ce sujet, et le document sera soumis à la réunion des coordonnateurs nationaux du MED POL en 1992.

27. Pour répondre aux besoins entraînés par les récents développements touchant la pollution par les organismes pathogènes et notamment aux besoins connexes à propos des critères de qualité du milieu pour les eaux de baignade, une consultation d'experts restreinte sur les risques sanitaires résultant de la baignade dans les eaux marines a été organisée par l'OMS et le PNUE à Athènes du 15 au 18 mai 1991 afin d'examiner la situation sur la base des résultats d'études passées et de formuler des recommandations pertinentes.

28. Des travaux préparatoires ont commencé pour le document d'évaluation sur l'eutrophisation et les proliférations planctoniques. Il est prévu que la première version du document sera prête à la fin de 1991.

29. Une circulaire a été adressée en mars 1991 aux Coordonnateurs nationaux du MED POL pour leur demander de communiquer des renseignements sur les sites d'immersion de TiO_2 et de cendres volantes ainsi que les rapports et études à ce sujet.

30. Les travaux portant sur un document énonçant des lignes directrices pour les ouvrages d'émissaires sous-marins destinés aux collectivités méditerranéennes de taille moyenne ou réduite ont été menés à bien. A ce document seront désormais incorporés: a) la documentation déjà existante et b) d'autres aspects de l'activité prévus pour 1991, afin que soient publiées, conformément au plan de travail, des lignes directrices complètes d'ici la fin 1991 ou le début 1992.

31. L'élaboration de la partie des lignes directrices sur les effluents nécessitant un traitement séparé portant sur les substances énumérées à l'annexe I sera menée à bien vers le milieu de l'année 1991. La version complète finale des lignes directrices sera achevée à la fin 1991 ou au début 1992.

32. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organohalogénés a été publiée au titre de No. 39 de la Série des rapports techniques du PAM.

Annexe IV au Protocole, concernant la pollution transférée par voie atmosphérique à partir de sources terrestres

33. Le texte d'un projet d'annexe IV au Protocole tellurique a été présenté à la réunion conjointe (Athènes, 6-10 mai 1991) et approuvé par celle-ci en vue de son adoption finale par la réunion du Caire.

(3) Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée (MED POL)

34. A la fin janvier 1991, des programmes nationaux de surveillance continue relatifs à l'année 1990 avaient été finalisés avec les pays suivants: Albanie, Chypre, Egypte, Israël, Malte, Syrie, Tunisie et Yougoslavie. Des données sur la pollution résultant des activités de surveillance continue menées en 1989 ont été adressées par les pays suivants: Algérie, Chypre, Espagne, Israël, Italie, Malte, Maroc, Syrie et Yougoslavie.

35. Les deuxièmes Journées d'étude sur la pollution de la mer Méditerranée par voie atmosphérique se sont tenues à Monaco du 8 au 12 avril 1991 afin d'évaluer les activités de recherche, de surveillance et de modélisation en cours, et d'élaborer des recommandations pour les actions à venir. Le compte rendu des Journées d'étude sera publié à l'automne 1991.

36. Selon un accord signé entre la Banque mondiale et le PNUE, un montant de 838.500 dollars E.U. a été alloué au PAM par la Banque pour des activités d'appui au MED POL, et notamment pour l'achat de matériel, l'organisation de stages de formation et le renforcement du programme d'assurance qualité des données.

37. Un stage de formation à l'analyse des séries chronologiques et données océanographiques s'est tenu à Athènes du 11 au 15 décembre 1990. Ce stage avait pour objet de former les participants à l'analyse des séries chronologiques océanographiques et en particulier à l'utilisation d'un progiciel PC spécialement préparé.

38. Le programme d'assurance qualité des données, exécuté par le Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA, à Monaco, s'est poursuivi et développé tout au long de 1990-1991. Les travaux ont compris des stages de formation pratique de 2 à 3 semaines sur les hydrocarbures chlorés et les métaux lourds. Des experts du Laboratoire de Monaco ont effectué cinq missions techniques prolongées en Tunisie, en Egypte, en Yougoslavie et en Albanie. Lors de ces missions, une formation complémentaire a été dispensée et il a été fourni un appui technique à la mise en place de programmes nationaux d'assurance qualité des données. En outre, des contacts étroits ont été maintenus avec tous les laboratoires qui participaient précédemment au programme.

39. Comme dans le passé, les activités de surveillance continue du MED POL ont été coordonnées par l'Unité d'Athènes grâce aux contacts avec les coordonnateurs nationaux du MED POL et à la pleine participation des organisations coopérantes concernées (FAO, UNESCO, OMS, OMM, AIEA, COI). S'agissant de la coordination des activités de recherche du MED POL, les organisations concernées ont été, comme par le passé, directement responsables de l'exécution technique des divers projets de recherche grâce à des contacts directs avec les centres nationaux de recherche.

40. Lors des débats de la réunion conjointe des deux Comités, certains représentants ont souligné la nécessité de recommencer à convoquer des réunions distinctes des coordonnateurs nationaux du MED POL en raison du nombre important de sujets à examiner chaque année. Les participants ont fait remarquer que des réunions de ce type devraient se tenir et ils ont demandé au Secrétariat de faire en sorte qu'elles se déroulent en lieux et dates appropriés de manière à économiser sur les frais de voyage.

(4) Prévention et lutte contre la pollution par les navires

- (a) Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- (b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)
- (c) Installations portuaires de réception des eaux de ballast et autres résidus huileux en Méditerranée

41. Suite à la demande du Bureau, une étude en vue d'examiner les solutions possibles pour améliorer les capacités de communication du Centre a été réalisée. Cette étude préconise l'utilisation du système de communication par satellite INMARSAT et elle indique deux types d'équipement disponibles: l'un, appelé Standard C, permet des communications uniquement par télex, et l'autre, Standard A, permet de communiquer par téléphone, télex, télécopie et modem. L'OMI, qui a pris part à cette étude, s'est déclarée en faveur du Standard A.

Lors de l'examen de cette question, la réunion conjointe des deux Comités (Athènes, mai 1991) s'est ralliée à l'achat du système INMARSAT (Standard A) et a inscrit les fonds nécessaires au budget 1992-1993.

42. S'agissant du système régional d'information, les listes et répertoires contenant les renseignements nécessaires en cas de situation d'urgence ont été tenus à jour. La coopération des Parties contractantes a été nécessaire afin de tenir à jour le répertoire très important des autorités nationales compétentes.

43. La base de données du Centre sur les substances dangereuses et sur les modèles prévisionnels a été tenue à jour. Une disquette constituant une banque de données développée par le Centre et comportant actuellement environ 400 substances a été distribuée à tous les points focaux au cours de la dernière réunion conjointe des deux Comités.

44. La réunion conjointe a été informée par le directeur du Centre de Malte du récent accident du navire HAVEN, survenu le 11 avril 1991 au large de Gênes, Italie. Il a fourni des détails concernant les mesures prises par les autorités italiennes, la coopération internationale, et notamment la coopération de la France, de la Force d'intervention de la CEE ainsi que les offres d'assistance de la Grèce et de l'Espagne, et le rôle du REMPEC. Un rapport préliminaire sur l'accident établi par le REMPEC a été soumis à la réunion. Le représentant de la CEE a fait une déclaration à propos de cet accident.

45. Depuis le 1er janvier 1991, le Centre peut être contacté par téléphone 24 heures sur 24 aux numéros suivants:

(356) 337-296, 337-247, 337-298, (997-978 - en cas d'urgence seulement).

(5) La protection du patrimoine méditerranéen commun:

- (a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée
- (b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
- (c) Préservation des sites historiques

46. Après un long retard, l'accord entre la Tunisie et le PNUE concernant le statut juridique du Centre ASP de Tunis a été signé le 29 avril 1991, par le Coordonnateur du PAM au nom du PNUE et par M. N. Medjoub, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au nom du gouvernement tunisien. La cérémonie de signature a eu lieu à la résidence du premier ministre.

47. La suite à donner a fait l'objet d'un examen avec le directeur général de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement:

- i. Le mémorandum d'accord entre l'Unité et l'Agence a été signé par la Tunisie le 11 juin 1991.
- ii. La Tunisie nommera très prochainement un directeur à temps plein. Le choix sera effectué sur une liste restreinte en consultation entre l'Agence et le cabinet du premier ministre.
- iii. Les vacances des deux postes d'expert ont été annoncées à la réunion conjointe.
- iv. La Tunisie désignera l'expert national qui sera rattaché au Centre.
- v. L'Unité MED sollicitera une assistance bilatérale complémentaire pour le Centre.
- vi. Le Centre pourra être transféré de ses locaux dans l'enceinte de l'INSTOP à l'immeuble de l'Agence.

Il apparaît que la situation évolue rapidement vers une conclusion satisfaisante. Les relations avec la Tunisie, qui avaient été quelque peu affectées par le litige prolongé qui avait paralysé les activités d'un important volet du PAM, peuvent être à nouveau qualifiées d'excellentes.

48. Afin de mettre en oeuvre les activités minimales approuvées par les Parties contractantes pour l'année 1991, un mémorandum d'accord a été signé entre le PAM et l'UICN pour exécuter le plus essentiel. Dans l'intervalle, l'expert du Centre a été affecté à cette fin à l'Unité d'Athènes. Le mémorandum a été prolongé jusqu'à la fin juin 1991.

49. Lors de la réunion conjointe des deux comités (Athènes, mai 1991), plusieurs délégués ont félicité le gouvernement tunisien pour son appui au Centre ASP et ils ont accueilli avec une grande satisfaction la signature officielle de l'accord. Le représentant de la Tunisie a déclaré que son gouvernement s'efforcera de mettre en route les activités du Centre avant même que les Parties contractantes aient approuvé les fonds nécessaires. Il a ajouté que le Centre serait rattaché à l'Agence pour l'environnement de la Tunisie.

50. Après avoir entendu les points de vues du Secrétariat, de Greenpeace et du WWF, la réunion conjointe a accepté l'offre de l'"Associazione Europea Arte, Scienza e Spettacolo" d'héberger et de financer une réunion d'experts sur la protection des cétacés de Méditerranée en vue d'élaborer un projet de plan d'action à ce sujet. La réunion se tiendra à Copanello, Italie, les 25-26 août 1991.

51. Le rapport sur le statut des tortues marines de Méditerranée qui a été examiné par la réunion d'experts tenue à Nicosie du 4 au 6 juillet 1989, a été compilé par le Centre en collaboration avec l'UICN. Il a été publié et distribué au titre de No. 42 de la Série des rapports techniques du PAM (anglais/français). Le "Livre rouge" sur la flore marine, en 250 pages, a été publié et distribué au titre de No. 43 de la Série des rapports techniques du PAM (français seulement). Le document a été établi par le CAR/ASP-FNUE, l'UICN et le GIS (Groupement d'intérêt scientifique) Posidonie.

Préservation des sites historiques

52. En 1991, les activités du Centre ont été axées sur la formation et l'extension du réseau d'experts techniques chargés des sites historiques en Méditerranée. Ces activités, menées conformément aux objectifs approuvés par les Parties contractantes en 1989, ont été orientées prioritairement vers la coopération dans les domaines de la préservation de la pierre, de la protection des sites archéologiques sous-marins, y compris les épaves, et des cours de formation sur la protection des sites historiques. Dans l'immédiat, les activités qu'il faudrait envisager d'après les visites sur les sites avec les responsables techniques et administratifs concerneraient tout particulièrement l'utilisation du matériel pour les relevés d'architecture et d'urbanisme (topographie, cadastre, constructions) en tenant compte dans les plans d'urbanisme de la protection des sites historiques, et un répertoire largement diffusé dans le domaine des matériaux (tout particulièrement la pierre) qui serait utilisé par les centres d'étude, de recherche, d'expérimentation et de diffusion des résultats.

53. Au cours de la réunion conjointe des deux Comités, il a été convenu qu'il était nécessaire d'établir des voies officielles de communication pour les sites historiques, ainsi que cela était le cas pour tous les autres volets du PAM.

54. En 1989, la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes a accepté les offres des villes de Naples et de Thessalonique d'héberger les deuxième et troisième réunions sur ce sujet au cours de l'exercice 1990-1991. La première réunion s'était tenue à Marseille en 1989. Le 29 mars 1991, l'Unité de coordination a reçu une offre officielle du maire de Thessalonique d'héberger la deuxième réunion sur les sites historiques dans sa ville en novembre 1991. Les détails de la réunion seront examinés avec les autorités à Thessalonique.

(6) Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne:

(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu

55. Lors des débats de la dernière réunion conjointe des Comités, l'accent a été mis sur la nécessité d'adopter une vue d'ensemble, à l'échelle du bassin, de la situation en Méditerranée tout en développant l'étude systémique et prospective de régions côtières spécifiques en vue de fournir des outils concrets susceptibles d'aider les acteurs et les décideurs locaux qui ont un rôle clé à jouer dans ces régions. En avril 1991, la réunion du Groupe de travail à Sophia Antipolis a confirmé la pertinence de l'évolution actuelle des activités et a approuvé les principaux éléments du programme futur, lequel devrait se concentrer sur quatre domaines principaux: i) les études systémiques et prospectives qui, dans une approche à l'échelle du bassin, s'efforceraient d'innover, d'adapter des méthodes pour les régions côtières et de contribuer aux projets d'aménagement côtiers; ii) la base de données et la fonction d'observatoire du Centre, avec actualisation, amélioration et diffusion de l'information accompagnée d'une définition d'indicateurs environnementaux et d'une harmonisation des statistiques; iii) une formation aux études systémiques et prospectives au niveau local grâce à des séminaires nationaux et à des ateliers régionaux; iv) la communication et l'échange d'informations par la publication de documents appropriés, notamment les fascicules.

56. Des améliorations sont apportées à la base de données par l'actualisation et l'introduction d'éléments ayant trait aux régions côtières et à l'environnement. Des organismes internationaux comme la Banque mondiale et la CEE ont marqué leur intérêt à assurer leur coopération ou à utiliser l'expérience acquise par le Plan Bleu pour leurs propres activités.

57. Lors des débats à la réunion des deux Comités, l'importance de la formation de spécialistes compétents, de préférence au niveau national, a été soulignée à cet égard. S'agissant des bases de données, plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'un faciliter l'accès aux utilisateurs intéressés et autres composantes du PAM et ils ont estimé que les liens avec les pays du Sud devraient être renforcés afin de faciliter le développement d'approches intégrées à la gestion des zones côtières. S'agissant des ressources financières, la possibilité de trouver des fonds supplémentaires auprès de sources

nationales ou internationales a été évoquée. De tels fonds pourraient notamment être utilisés pour la formation de jeunes spécialistes à Sophia Antipolis.

58. En ce qui concerne une suggestion qui a été approuvée par le Bureau à sa réunion de Bruxelles (avril 1991), à savoir qu'un rapport soit préparé pour la CNUED sur le développement socio-économique et environnemental 1970/1990/2010, il a été convenu que le cadre de ce rapport serait préparé par le CAR/PB. Des contributions d'autres composantes du PAM pourraient être fournies sur la base de ce cadre.

b) Planification et gestion du littoral

Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

59. Le plan de travail actuel et futur du PAP a été établi compte tenu des dix objectifs de la Déclaration de Gênes de 1985, de la décision des Parties contractantes concernant le recentrage des activités du PAM pour ce qui est de l'aménagement du littoral et de la nécessité de produire un effet catalytique dans l'utilisation des ressources disponibles. Durant la période 1990-1991, certaines activités du Centre ont été progressivement décentralisées, avec le soutien logistique, financier et professionnel de pays et d'institutions. Tel a été le cas par exemple des activités intéressant la gestion des ressources en eau (avec l'appui du gouvernement maltais et d'une institution française, avec le concours financier de la CEE), l'atténuation des risques sismiques (projet réalisé par le PNUD avec l'aide de l'Italie), la protection des sites historiques (en coopération avec le Centre de Marseille), les sources d'énergie renouvelables (stages de formation organisés en collaboration avec le gouvernement espagnol et un institut de recherche de ce pays), la protection des sols contre l'érosion (avec la collaboration du gouvernement et d'une institution espagnols) et la gestion des déchets liquides (cours de formation menés en coopération avec la Ville de Marseille et le CEFIGRE). Le Centre a intensifié ses activités menées dans le domaine de la planification et de la gestion intégrées des zones côtières. En outre, le Centre a publié un grand nombre de documents et d'études de cas, y compris des documents sur la méthodologie à employer en matière d'aménagement côtier et de formation.

60. Lors des débats de la réunion des deux Comités, plusieurs représentants ont dit que le Centre faisait oeuvre de pionnier sur des questions présentant un intérêt pratique pour tous les pays de la Méditerranée et ils ont estimé que les résultats des recherches et études réalisées pourraient être très utilement mis à profit par les gouvernements, en particulier ceux des pays de Sud de la Méditerranée qui envisagent l'aménagement de zones côtières. Ils ont donc souhaité que la documentation du Centre soit régulièrement transmise aux gouvernements intéressés et aux utilisateurs potentiels. Si cette documentation pouvait être présentée de manière attrayante, elle pourrait produire un impact plus grand. La diffusion commercialisée de quelques lignes directrices utiles a été également recommandée.

61. Plusieurs délégations se sont inquiétées du fait qu'un accord de siège concernant la Centre de Split n'ait pas encore été conclu entre le PNUE et la Yougoslavie. Tout en reconnaissant qu'en raison de la structure fédérale de la Yougoslavie les procédures et formalités

qu'implique la conclusion d'un tel accord prennent nécessairement du temps, ils ont néanmoins émis l'espoir que l'accord serait finalement signé. Le représentant de la Yougoslavie a déclaré qu'en attendant la conclusion de l'accord, les autorités de son pays mettaient à la disposition du Centre tous les moyens nécessaires. Il a aussi informé la réunion que le parlement yougoslave avait adopté un loi spéciale sur le statut du Centre.

c) Programme d'aménagement de zones côtières (CAMP)

62. Lors de la réunion conjointe de deux Comités (Athènes, mai 1991), le Coordonnateur a signalé qu'un message était parvenu du ministre des Affaires étrangères d'Albanie dans lequel celui-ci exprimait un soutien vis-à-vis d'un nouveau projet d'aménagement côtier intéressant ce pays. Après avoir entendu le point de vue du représentant de l'Albanie, la réunion a approuvé le démarrage de la préparation d'un nouveau programme d'aménagement côtier pour l'Albanie.

63. A l'heure actuelle, les projets d'aménagement de zones côtières se répartissent en trois catégories: les projets en cours d'exécution (baie de Kastela, Yougoslavie; baie d'Izmir, Turquie; Rhodes, Grèce; et le littoral syrien), les projets au stade préparatoire (Fuka, Egypte; Sfax, Tunisie) et les projets proposés pour approbation par la réunion de Caire (Albanie). Le Secrétariat se propose d'établir un rapport sur l'état d'avancement du programme d'aménagement de zones côtières qui sera soumis à la réunion du Caire.

64. Une réunion consultative sur l'étude de planification intégrée pour l'île de Rhodes s'est tenue à Athènes en mai 1991.

65. Dans le cadre du programme d'aménagement côtier pour Rhodes, une équipe du Plan Bleu s'est rendue à Athènes et dans l'île de Rhodes du 3 au 8 juin 1991. Cette mission avait pour objet d'examiner, avec la contrepartie grecque et le consultant PB, le projet de rapport sur le scénario du Plan Bleu pour Rhodes.

66. Une mission du CAR/PAP s'est rendue en Syrie du 26 avril au 18 mai 1991 afin d'examiner avec la contrepartie syrienne le plan de gestion des ressources côtières. La deuxième phase de l'activité s'est achevée avec la participation de l'équipe du PAP (2 experts yougoslaves, 1 turc et 1 chypriote) et 10 experts syriens. Le recensement et l'analyse des ressources terrestres ainsi qu'un projet de proposition de gestion de la frange littorale ont été menés à bien. L'équipe syrienne poursuivra les travaux conformément au programme. La prochaine mission du PAP est prévue en septembre.

67. Une réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques sur le programme d'aménagement côtier de la baie de Kastela s'est tenue à Split les 25-26 avril 1991 (UNEP(OCA)/MED WG.26/2).

7. Information

68. Le Secrétariat a reçu un communication de "MAREVIVO" au sujet d'une importante campagne pour une mer propre ainsi qu'un proposition de l'HELMPEPA visant à ce qu'une campagne de sensibilisation soit menée à l'échelle méditerranéenne de façon uniforme avec le soutien de la CEE.

69. Le no 21 (automne 1990) du bulletin d'information du PAM (MEDONDE) a été publié en anglais/arabe/français. Le no 22 (printemps 1991) sera publié à la fin de juin 1991.

70. Les numéros suivants de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés et distribués:

- No. 42 - UNEP/UICN: Rapport sur le statut des tortues marines de Méditerranée. PNUE, Athènes, 1990 (204 pages) (en anglais et en français).
- No. 43 - PNUE/UICN/GIS Posidonie: Livre rouge "Gérard Vuignier" des végétaux, peuplement et paysages marins menacés de Méditerranée. PNUE, Athènes, 1990 (250 pages) (français seulement).
- No. 44 - Bibliographie sur la pollution aquatique par les composés organophosphorés. PNUE, Athènes (98 pages) (en anglais seulement).
- No. 45 - PNUE/AIEA: Transfert des polluants par sédimentation: communications extraites des Premières Journées d'étude méditerranéennes (Villefranche-sur-Mer, France, 10-12 décembre 1987). PNUE, Athènes, 1990 (302 pages) (en anglais seulement).
- No. 46 - PNUE/OMS: Etudes épidémiologiques liées aux critères de qualité du milieu pour les eaux de baignade, les eaux conchylicoles et les organismes marins comestibles (activité D). Rapport final sur les relations entre la qualité microbiologique des eaux de mer côtières et la gastroentérite due aux rotavirus parmi les baigneurs (1986-88). PNUE, Athènes, 1991 (312 pages) (en anglais seulement).
- No. 47 - PNUE: Les proliférations de méduses en Méditerranée - Actes des Deuxièmes Journées d'étude sur les méduses en mer Méditerranée (Trieste, 2-5 septembre 1987). PNUE, Athènes, 1991 (312 pages) (en anglais seulement).

71. Sur demande de la Libye pour son programme concernant la Semaine de l'environnement méditerranéen, le Secrétariat a émis 5000 autocollants en arabe (Sauvons nos mers) à cette fin. Divers matériaux d'information ont été adressés à d'autres Parties contractantes, à des ONG et à des particuliers.

72. L'Unité MED a versé à l'organisation "MAREVIVO" la somme de 2.000 dollars E.U. pour contribuer à son programme de "croisière écologique" organisé d'avril à mai 1991, en appui à la Semaine de l'environnement méditerranéen. •

E. Questions financières

73. La situation financière du PAM est très grave: au 30 avril 1991, la date fixée par les Parties contractantes pour le versement des contributions, aucune Partie n'avait acquitté sa contribution 1991. Il en est résulté une situation précaire pour l'Unité de coordination

puisque des contrats de personnel venaient à expiration et qu'ils ne pourraient être prorogés que pour deux mois supplémentaires (juillet-août 1991) si des ressources financières n'étaient pas rapidement mises à disposition. Diverses activités ont dû être supprimées ou ajournées.

74. La position, au 30 avril 1991, des contributions au Fonds d'affectation spéciale figure à l'annexe III au présent rapport.

75. S'agissant du budget-programme 1992-1993, et suite à la décision de la dernière réunion du Bureau, le Secrétariat a établi et soumis à la réunion conjointe des deux Comités un projet de programme de travaux avec les allocations budgétaires correspondantes pour l'exercice 1992-1993, ainsi qu'une note succincte indiquant séparément les incidences des taux d'inflation et de la variation des cours de change sur le budget du PAM (UNEP(OCA)/MED WG.25/4/Add.2).

76. La réunion conjointe a eu une discussion approfondie sur la proposition et, après des échanges de vues prolongés, elle est finalement convenue qu'au lieu d'avoir une réunion d'experts financiers à organiser avant la réunion des Parties contractantes, comme l'avait proposé le Bureau, elle recommandait que les Parties contractantes approuvent les recommandations proposées avec le budget-programme correspondant pour le prochain exercice biennal, sous réserve qu'une étude soit préparée par deux experts financiers indépendants en utilisant l'expérience d'une agence des Nations Unies familière à des problèmes de même ordre. Les conclusions des experts devraient être transmises sans retard aux Parties contractantes, si possible avant la réunion du Bureau prévue à Chypre en juillet 1991 afin que celui-ci puisse l'étudier.

77. Conformément à cette décision, le Secrétariat a mené des consultations avec l'Unesco (par l'entremise de M. M. Batisse, Plan Bleu, et de M. Serge Antoine, France) et avec la CNUCED en vue de trouver un expert financier pour entreprendre la tâche fixée. La CNUCED a accepté d'apporter son concours et a désigné l'un de ses fonctionnaires, M. Michael Tobbin (Irlande), pour s'acquitter de la tâche sans honoraires. M.E. Scicluna (Malte) examinera le rapport en sa qualité d'expert de la rive Sud. Cette question et le rapport des experts (UNEP/BUR/39/4) seront examinés par le Bureau au titre du point 3 de l'ordre du jour.

78. Le représentant du Liban, qui a pris part à la réunion conjointe des deux Comités (Athènes, mai 1991) après une longue absence, a exprimé au Secrétariat l'avis que la question des arriérés de la contribution du Liban au Fonds d'affectation spéciale devrait être soulevée devant la présente réunion du Bureau, assortie d'une proposition visant à exempter le Liban du versement de ses arriérés en raison des problèmes économiques et financiers auxquels son pays continue d'être confronté. Les engagements non versés par le Liban ont atteint un montant de 29.154 dollars E.U., y compris sa contribution 1991 au Fonds d'affectation spéciale.

79. L'article 42 (2.A) du règlement intérieur des réunions et conférences de Parties contractantes à la Convention de Barcelone stipule que:

"Une Partie contractante qui est en retard de plus de vingt quatre mois dans le versement de ses contributions n'est pas autorisée à voter. Toutefois la réunion peut autoriser cette Partie contractante à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté".

Le Secrétariat estime que, en raison des circonstances particulières auxquelles est confronté le Liban, le Bureau peut envisager la possibilité d'exempter ce pays du versement de ses arriérés jusqu'à la fin de 1991.

80. Pour l'information du Bureau, la 16ème session du Conseil d'administration du PNUE (Nairobi, 16-31 mai 1991) a décidé de proroger le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 1993.

C. Questions administratives

81. M. Aldo Manco a mis fin, le 31 mai 1991, à ses fonctions de Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée.

M. L. Jetic a été nommé chargé d'affaires A.I. de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée à compter du 1er juin 1991.

82. Mme Renate Rassias est entrée dans l'Unité de coordination comme assistante de traitement des données à compter du 1er mai 1991.

CALENDAR OF MEETINGS ORGANIZED IN THE FRAMEWORK
OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
(as of 1 June 1991)

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1991				
Expert Group on Offshore Protocol	8-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU IJO	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.18/4
Working Group on prospective methods for small coastal areas	9-10 Jan. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse M. Glass	to be issued by BP/RAC
Meeting of RAC Directors	14-15 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.20/2
Review Meeting for adoption of the final version of Mediterranean Report to the 1992 Conference on Environment and Development	16-18 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.19/4
Expert Meeting on historic settlements	21-22 Jan. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on assessment of pollution by 14 chemical elements listed in item 1 of Annex II of the LBS Protocol	13-15 Feb. Athens	FAO/LAEA (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides	FIR/MEDPOL/ LBS/3

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Drafting Group on Principles and Guidelines concerning co-operation and mutual assistance in cases of emergency	21-22 Mar. Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos I. Dharat*	REMPEC/WG.3/5
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 38)	9-10 Apr. Brussels	UNEP-MEDU	A. Manos* I. Dharat*	UNEP/BUR/38/5
Workshop on evaluation of airborne pollution measurements	8-12 Apr. Monaco	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine*	to be issued by WMO
Working Group for the orientation of the activities of the Blue Plan	10-11 Apr. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse B. Glass	UNEP(OCA)/MED WG.27
First Meeting of the task team on the implications of Climatic Changes on the Kastela Bay coastal area	25-26 Apr. Split	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.26/2
Alert exercise (ALERTEX 91)	April Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-Economic Committee	6-10 May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civilin	UNEP(OCA)/MED WG.25/5
Consultation on health effects from bathing in marine waters	15-18 May Athens	WHO : (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO EUR/ICP/ CEH 103
Workshop on guidelines and reference method on sample work-up for organic contaminants analysis	May Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L.Mee	to be issued by IAEA
Training Course on oil pollution	10-15 June Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos	to be issued by REMPEC
Training course on crisis management	17-21 June Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos D. Domovic S. Micallef	to be issued by REMPEC
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 39)	9-10 July Cyprus	UNEP-MEDU	L. Jeftic* I.Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Expert meeting on an action plan for the protection of Mediterranean small cetaceans	22-23 Aug. Italy	UNEP-MEDU ASSOCIAZIONE EUROPA ARTE SCIENZA SPETTACOLO GREENPEACE WWF	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Workshop on the biological effects of pollutants on marine organisms	10-14 Sept. Malta	FAO/IOC EUROMED CENTRE OF MARINE CONTAMINATION HAZARDS (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Meeting of Arab Experts on Methodology of rehabilitation of historic Settlements	22-24 Sept. Tripoli (Tentative)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic* I. Dharat*	to be issued by PAP/RAC
Training course on marine oil pollution prevention, control and response	23 Sept-3 Oct. Alexandria	EGYPT/REMPEC/ EEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Consultation Meeting on guidelines on data quality assurance	September Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA

Meeting	Date. place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of Experts on Offshore Protocol	4-5 Oct. Cairo	UNEP-MEDU	L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Seventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its related Protocols	8-11 October Cairo	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Intercalibration and training course on microbiological methods for marine pollution monitoring	21-26 Oct. Rabat	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO EUR/ICP/ CEH 105
Training course on Hazardous Substances	21-26 Oct. (tentative) Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos S. Micallef	to be issued REMPEC
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	November Athens (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic A. Aksel	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation on health effects of contaminants in Mediterranean seafood	19-23 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO EUR/ICP/ CEH 110
Meeting of Mediterranean Experts on the effects on Mediterranean Environment of the burning of oil fields in the Gulf	Nov./Dec. Cairo (Tentative)	UNEP-MEDU (EEC/EGYPT)	L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Training workshop on statistical treatment and interpretation of marine community data	9-19 Dec. Alexandria	FAO/ICC (UNEP-MEDU)	G.Cabrielides*	to be issued by FAO
Consultation meeting on the evaluation of monitoring programmes	December Athens (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU

ANNEXE III

Regional Trust Fund
for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution
Status of Contributions as at 30 April 1991
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1990	Adjustments for prior years	Pledges for 1991	Pledges for 1992	Collections during 1991 for prior years	Collections in 1991 for 1991 & future years	Unpaid pledges for 1991 and prior years	Unpaid Pledges for 1992
Albania	-	-	2,459	-	-	-	2,459.00	-
Algeria	50,963.02	-	36,872	-	50,963.02	-	36,872.00	-
Cyprus	-	-	4,917	-	-	-	4,917.00	-
Egypt	16,389.00	-	17,208	-	16,389.00	-	17,208.00	-
France	-	-	1,330,140	-	-	-	1,330,140.00	-
Greece	-	-	98,322	-	-	-	98,322.00	-
Israel	-	-	51,621	-	-	-	51,621.00	-
Italy	979,081.00	-	1,053,612	-	-	-	2,032,693.00	-
Lebanon	26,695.29	-	2,459	-	-	-	29,154.29	-
Libyan Arab Jamahiriya	174,559.80	-	68,826	-	-	-	243,385.80	-
Malta	-	-	2,459	-	-	-	2,459.00	-
Morocco	10.00	-	2,459	-	-	-	2,469.00	-
Morocco	-	-	9,833	-	-	-	9,833.00	-
Spain	-	-	575,057	-	-	-	525,057.00	-
Syrian Arab Republic	13,127.31	-	9,833	-	-	-	22,960.31	-
Tunisia	7,116.65	-	7,376	-	7,116.65	-	7,376.00	-
Turkey	-	-	78,662	-	-	-	78,662.00	-
Yugoslavia	108,190.40	-	113,075	-	-	-	221,265.40	-
European Economic Community pledge	-	-	87,507 1/	-	-	-	87,507.00	-
Total	1,376,132.47	-	3,502,697	-	74,468.67	-	4,804,360.80	-
EEC Voluntary contribution	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,376,132.47	-	3,502,697	-	74,468.67	-	4,804,360.80	-

UNEP/BUR/39/3
Annexe III

1/ In addition, the EEC intends to contribute a voluntary contribution of US \$502,541 for 1991. Total collections during 1991 as at 30 April 1991 US \$74,468.67